

2026

Programme de formation

Sensibilisation des managers au harcèlement



QUELQUES INFORMATIONS

Cette formation intègre des outils numériques interactifs pour apprendre, progresser et, être en capacité d'agir le jour où le participant sera confronté à une situation de harcèlement moral, sexuel ou d'agissement sexiste.

Sensibilisation des managers au harcèlement

Objectifs (professionnels)

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- ✓ Comprendre le cadre juridique du harcèlement en entreprise
- ✓ Reconnaître les différentes formes de harcèlement moral, sexuel, agissements sexistes au travail
- ✓ Réagir face à une situation de harcèlement
- ✓ Intégrer la prévention du harcèlement dans sa fonction managériale

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Public

Le public concerné est : dirigeant, manager, chef d'équipe, responsable de ressources humaines, toute personne en situation d'encadrement

Groupe de quatre à douze personnes

Pré-requis

Les conditions d'accès sont :

- Pré-requis : aucun

Durée

Cette formation se déroulera en sept heures sur une journée.

Horaires : 9h00 à 17h00

Dates : À déterminer lors de l'établissement du contrat de formation. Formation en intra-entreprise

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 1500 euros HT soit 1800 TTC (taux de tva 20%) quel que soit le nombre de participants.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : à la signature du contrat de formation

Les délais d'accès à l'action sont : une semaine

Attention : en cas d'accueil de personnes handicapées, s'agissant de formations en intra-entreprise, nous utilisons les locaux de l'employeur. Nous disposons d'un référent handicap au sein de l'entreprise qui analysera toute demande de compensation. Dans ce cas, le délai d'accès à la formation peut être supérieur à un mois afin d'adapter les moyens de la prestation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques, Études de cas concrets, Méthode découverte

Outils pédagogiques : Outils numériques, quizz, outils pratiques, questions réponses sur des cas concrets proposés par les stagiaires

Supports pédagogiques : Mise à disposition en ligne de documents supports au fur et à mesure de la formation

Prise en compte du handicap : il conviendra de nous informer un mois en avance de la nécessité de prendre en compte des handicaps particuliers afin que le formateur puisse adapter sa formation. Cela pourra prendre la forme, à titre d'exemple, d'une formation privilégiant le son, le visuel, ou la mise en place d'exercices en binômes

Éléments matériels de la formation

Salle de formation : la salle est fournie par le client. Elle dispose d'un système de projection et d'un paperboard. Le formateur est autonome et équipé de tout le matériel éventuellement nécessaire.

Equipements divers mis à disposition : De préférence, ordinateur mis à disposition des stagiaires par l'entreprise cliente.

Documentation : Le formateur s'appuiera sur des documents qui seront mis à disposition pendant la formation y compris les documents support.

Compétences des formateurs

La formation sera assurée par Monsieur Jean-Claude Husson, ingénieur de formation, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels déclaré à la DRIEETS, formateur professionnel certifié. Il est également certifié Formateur initiation à la prévention des risques psychosociaux par le réseau des CARSAT-INRS.

Formation en présentiel ou à distance

La formation peut se faire en présentiel ou à distance. Les horaires sont identiques. En formation à distance, les stagiaires disposent des outils numériques indispensables fournis par leur entreprise, ordinateur, accès à internet. Un numéro de téléphone sera fourni avec la convocation et disponible une demi-heure avant le début de la formation pour traiter les difficultés particulières d'accès à la session de formation.

Contenu

- ☐ Comprendre le cadre juridique du harcèlement en entreprise

- o S'approprier le cadre juridique
- o Lister les obligations de l'employeur
- ☐ Reconnaître les différentes formes de harcèlement moral, sexuel, agissements sexistes au travail
 - o Identifier des situations de harcèlement moral, sexuel, agissement sexistes
 - o Technique et profil des harceleurs
- ☐ Réagir face à une situation de harcèlement
 - o Rôle du manager
 - o Protéger la victime
 - o Utiliser les moyens de signalement disponibles au sein de l'entreprise
- ☐ Intégrer la prévention du harcèlement dans sa fonction managériale
 - o Connaître les acteurs internes et externes de la prévention
 - o Savoir utiliser les outils réglementaires
 - o Mettre en œuvre des actions de communication et de formation

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☐ feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances précisés dans les objectifs sont :

- ☐ Questions orales ou écrites (QCM...)
- ☐ Mise en situation
- ☐ Fiches d'évaluation